

DES MOYENS PRATIQUES POUR PAYER VOTRE LOYER



Prélèvement automatique

Simple et gratuit, vous choisissez la date à laquelle le montant du loyer sera débité sur votre compte bancaire (le 2, le 7 ou le 10 de chaque mois).



Carte bancaire

Vous pouvez payer en toute sécurité depuis votre compte locataire en ligne sur le site [Alceane.fr](https://alceane.fr) ou l'appli mobile *Mon Alcéane*.



Chèque bancaire

Libellé à l'ordre d'Alcéane, votre chèque est à envoyer par courrier ou à déposer à Alcéane. N'oubliez pas d'indiquer au dos du chèque votre numéro de contrat et de joindre le coupon détachable de votre avis d'échéance.



Titre Interbancaire de Paiement - TIP

Le paiement par TIP vous permet de régler facilement votre loyer : il suffit de dater et signer le volet situé en bas de votre avis d'échéances et de l'envoyer dans l'enveloppe jointe (sans oublier de la timbrée).



UNE DIFFICULTÉ DE PAIEMENT ?

Rencontrez votre conseiller social

SANS RENDEZ-VOUS

PENDANT SA PERMANENCE DE 8H30 À 12H30

au 444 avenue du Bois au Coq 76620 Le Havre

Tram A ou bus n°6 / Arrêt Mare Rouge

LUNDI MATIN si vous habitez :

Quartiers Sud - Les Neiges - Soquence
Graville Stade - Graville Parking - Graville Brèque
Lamoignon - Jean Maridor

MARDI MATIN si vous habitez :

Centre-ville - Tourneville - Haut-Graville
Bléville - Dollemard - Grand Hameau - Mont-Gaillard
Les Camélias - Les Bleuets - Les Fushias - Les Glycines
Les Iris - Balzac - Les Géraniums - Vélodrome - Leo Delibes
Henri Martin - Pablo Neruda - Côte verte - Jean Jaures
Sainte Beuve - Commandant Abadie - Hurricane
Pres Colombel - Massillon - Octeville-sur-Mer
Fontaine-la-Mallet - Criquetot l'Esneval
Saint-Jouin-Bruneval - Etretat - Yport - Honfleur - Deauville

JEUDI MATIN si vous habitez :

Caucraiuville - Harfleur - Paul Verlaine - Cobalt

VENDREDI MATIN si vous habitez :

Bois de Bléville - Mare Rouge - Mare au Clerc
Porte des Paons - Frileuse Aplemont - Rouelles
Fontenay - Montivilliers - Epouville - Gainneville - Gournay
Sandouville - Gonfreville l'Orcher - Mayville

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous

envoyez un mail à conseillers-sociaux@alceane.fr

Alcéane

444 avenue du Bois au Coq
CS 77006
76080 Le Havre cedex
Tél. 02 32 850 850
[Alceane.fr](https://alceane.fr)



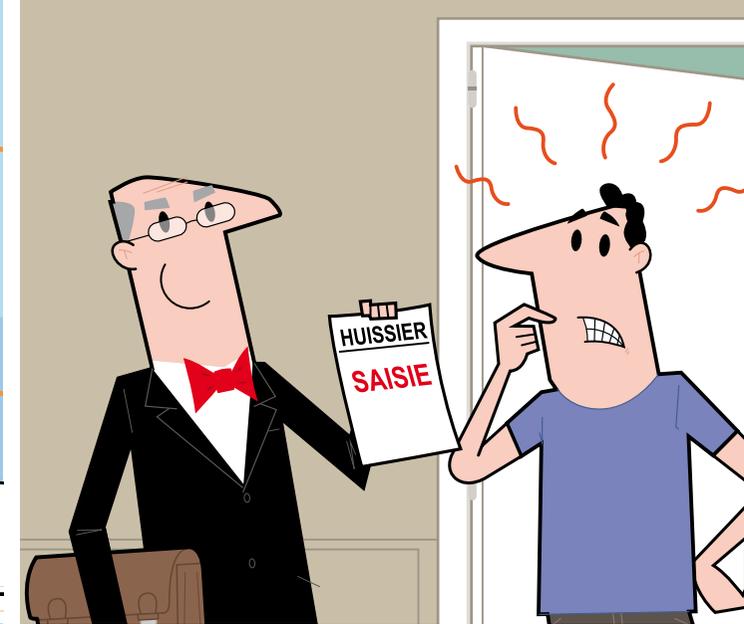
VOS SOLUTIONS

lors de difficultés de paiement



Alcéane OPH de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • RCS 488 875 345 Le Havre • Conception : Direction communication • Illustrations : Raphaël Délierue • Septembre 2023

Alcéane



N'ATTENDEZ PAS...

Je ne peux pas payer mon loyer.

Dès la première difficulté de paiement, contactez immédiatement un conseiller social ou le service contentieux pour trouver une solution, vous informer des aides auxquelles vous pouvez prétendre et ainsi éviter d'aggraver votre dette.

LA SOLUTION ?

Nos services étudieront avec vous un règlement échelonné de votre dette (plan d'apurement). Cet engagement amiable est sans frais. Tant que vous respectez votre engagement, la procédure de recouvrement est suspendue jusqu'au solde total de votre dette.

RESPECTEZ VOS ENGAGEMENTS

Je donne suite aux relances d'Alcéane.

Sans réponse de votre part aux lettres de relance, messages téléphoniques ou en cas de non respect de votre engagement, vous vous exposez à de graves poursuites. Votre droit APL sera suspendu et votre dossier sera alors transmis à un huissier de justice pour le recouvrement de votre dette.

Les frais de poursuite seront à votre charge.

LA SOLUTION ?

Une fois votre dossier transmis à l'huissier de justice, vous devrez prendre contact avec lui pour définir les modalités de paiement de votre dette, tout en continuant à régler votre loyer à Alcéane.

SUITE DE LA PROCÉDURE HUISSIER

Je n'ai toujours pas soldé ma dette.

Malgré les sollicitations pour trouver des solutions amiables ou en cas de non respect de votre engagement, Alcéane se doit de prendre de nouvelles mesures : saisie de vos meubles, comptes bancaires, rémunérations voire résiliation de votre bail vous exposant, ainsi, à l'expulsion.

Vous recevrez une assignation à comparaître devant le tribunal judiciaire.

LA SOLUTION ?

Pendant les procédures en cours, le service contentieux et les conseillers sociaux restent à votre disposition pour tout renseignement.